la police a mis la main sur un vagabond trouvé en possession d'un bulletin signé du docteur Souize. On sait que l'ordonnance trouvée sur le lieu du crime portait ce nom.

LES FUNÉRAILLES

DE CARDINAL DE BONNECHOSE

Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques de Mgr de Bonnechose, archevêque-cardinal de Rouen, ont eu lieu hier. Selon l'usage, le cardinal a été inhumé dans sa cathédrale; Mgr de Bonnechose avait désigné la chapelle où il désirait être enterré, c'est celle des Apôtres. Là se trouvent déjà inhumés plusieurs archevêques de Rouen, Gautier le Magnifique, mort en 1207 et Aymeric Guenault, mort en 1342.

La cérémonie a commencé à neuf heures. L'église, à l'intérieur et au portail, était tendue de draperies noires et blanches. Un catafalque très-élevé avait été préparé. Depuis sept heures, toutes les cloches de Rouen sonnaient le glas. La magistrature et l'armée, auxquelles des invitations avaient été adressées par les soins du général Cornat, les administrations et les corps constitués, invités par le préfet, se trouvaient réunis dans la cour de l'archevêché.

Conformément au décret sur le service des places, toutes les troupes de la garnison avaient pris les armes et étaient placées sous le commandement du général de brigade Coste, commandant la place.

Dans le cortège ont pris place, après la troupe qui ouvrait la marche, des prêtres portant une croix, les suisses, les enfants de chœur en robes rouges, les chantres, les Frères de la doctrine chrétienne, les curés du diocèse en surplis et manteau noir, les chanoines-doyens, des moines bénédictins, des cordeliers, le Père Monsabre, puis les évêques au nombre de douze.

Le cercueil était porté par un char à six chevaux.

Venaient ensuite la famille du cardinal, les autorités militaires, civiles, judiciaires, le Conseil municipal, écharpe en sautoir. Le préfet de la Seine-Inférieure; le rabbin, M. Cahen, et le président du consistoire protestant, M. Roberty, se trouvent dans le cortége.

La foule qui se tenait sur le parcours du cortége était énorme, car toutes les fabriques et beaucoup de magasins avaient fermé pour la solennité.

La messe du *Requiem*, chantée par la maîtrise, a été célébrée par Mgr Guibert, archevêque de Paris, qui a prononcé une courte allocution, l'oraison funèbre ne devant être prononcée par Mgr Besson, de Nîmes, que dans un mois, lors du service solennel. Les cinq absoutes prescrites par le pontifical ont été ensuite données.

Situation météorologique

La bourrasque, dont le centre était hier près de Yarmouth, a gagné la mer Baltique; le baromètre a monté de 15 m/m au Helder, tandis qu'il a baissé de 10 m/m à Dantzig: le temps est redevenu calme sur nos côtes. Sur la Méditerranée, la dépression signalée avant-hier dans le golfe de Gênes, hier sur l'Adriatique, disparaît.

En France, les averses ont été générales; la pluie tombe encore ce matin dans plusieurs stations, mais une amélioration passagère aura lieu et le ciel va s'éclaircir momentanément.

A Paris, le temps est assez beau depuis hier, bien que le ciel reste nuageux. Le baromètre remonte lentement.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CATASTROPHE

de la rue des Filatures

LES FUNÉRAILLES

Roubaix a donné, une fois de plus, la mesure de son grand cœur, par le spectacle touchant des obsèques qui ont eu lieu ce matin, des malheureuses victimes, mortes dans la catastrophe de lundi. Les autorités locales, la population tout entière ; riches et pauvres, patrons et ouvriers ont donné, par leur attitude, sur le parcours du cortége, un éclatant témoignage de douloureuse sympathie aux familles des ouvrières dont la mort a été, pour nous tous, une cause de vifs et sincères regrets.

Bien des yeux se mouillaient de larmes; et devant un tel malheur toutes les divisions anciennes étaient oubliées, toutes les distances sociales avaient disparu pour faire place à un sentiment unique et universel : celui de la douleur publique.

A l'Hôtel-Dieu

Depuis environ neuf heures, les abords de l'Hôtel-Dieu sont encombrés d'une foule qu'un détachement de police contient à grand peine. La façade principale est tendue de larges draperies noires lamées de blanc. Nous pénétrons dans le vestibule ou un spectacle fait pour remuer les cœurs les plus endurcis s'offre à nos yeux.

Le vestibule est tout entier tendu de tentures. Dans le fond se dresse un autel, et au pied de cet autel, dans la vague lumière que jettent les cierges autour d'eux onze cercueils se dressent côte à côte sur deux rangs. Neuf sont recouverts de draperies bleues et blanches, attestant ainsi que les dépouilles mortelles qui les renferment sont celles de jeunes filles enlevées au seuil même de la vie par une mort aussi imprévue qu'impitoyable.

Sur la deuxième rangée, deux cercueils, ceux des femmes Manche et Pollet, sont recouverts de draperies noires. Sur chacune des bières, une couronne de fleurs naturelles a été pieusement déposée par Mme Paul Cornille-Pennel, dont le mari a fourni gratuitement les cercueils. Chacun d'ailleurs a fait largement son devoir, dans cette douloureuse circonstance ; M. Bernard fils a décoré gratuitement la façade de l'Hôtel-Dieu et la chapelle ardente, tandis que M. A. Jonville avait tendu de draperies de deuil, l'église et la façade de Notre-Dame, sans accepter la plus légère rémunération.

Ajoutons que MM. Courtot Uyttenhove, et Hubert Desalmont avaient également offert leur concours gratuit pour toutes ces décorations.

L'arrivée des familles

De neuf heures à neuf heures et demie, les familles des victimes arrivent successivement. Leur douleur est navrante. Hommes et femmes s'agenouillent pieusement au pied du cercueil qui renferme le corps d'une des siennes, et le silence majestueux de la Chapelle ardente n'est plus troublé que par des sanglots et le bruit de voix murmurant des prières.

On laisse successivement pénétrer dans la cour de l'hôpital, les délégations d'ouvrières de Roubaix portant des couronnes.

Les employés et les ouvriers de la maison Dillies ainsi que leurs patrons, en ont offert deux magnifiques.

Puis ce sont tour à tour les piquûrières des établissements Pattyn, César Scrépel, Delattre, Augustin Morel, Cavrois, Albert Lefebvre, Charles Prouvost, Maton, Thérin, Bonnel, César et Joseph Pollet, qui apportent à leur tour des couronnes ou des croix de fleurs artificielles, ainsi qu'une délégation de la maison Orélio.

La société des *Amis Réunis* de Roubaix dont le local est chez le père de Marie Leclerc, l'une des victimes, apporte, elle aussi, une magnifique couronne de perles bleues et blanches.

La foule

Pendant tous ces lugubres préliminaires la foule a grossi aux environs de l'Hotel-Dieu, dans la rue Notre-Dame et elle s'étend jusqu'à la place qu'elle inonde complètement.

On a pu redouter un moment que la grille de l'Hotel-Dieu ne résistât pas aux efforts de cette foule qui s'élevait certainement à plus de six mille personnes.

A la mairie

Depuis neuf heures environ, les pompiers sous les ordres de M. le commandant Argelliès, avaient pris position sur la Grande Place en face de la mairie.

La *Grande-Harmonie* est arrivée sur la Grand'Place vers 9 h. 1/2. La *Fanfare Delattre* et la *Grande-Fanfare* l'ont presqu'immédiatement rejointe. La *Concordia*, dont plusieurs des membres comptaient des parents parmi les victimes, est également venue, mais sans instrument, obéissant ainsi à un sentiment trop respectable pour n'être pas compris de tous.

A côté de nos sociétés, les roubaisiens ont vu avec émotion une délégation du Cercle Weber, conduite par son intelligent et actif président, M. Henry Carrette, leur glorieuse bannière à leur tête, recouverte d'un voile de deuil et cravaté à la hampe de rubans aux couleurs belges et françaises. Ces artistes éminents ont voulu prouver une fois de plus à la France que toutes les fois qu'il y aurait chez nous une grande infortune à secourir, nous les retrouverons toujours à nos côtés comme au lendemain de nos désastres.

Vers dix heures, sont arrivés à la Mairie M. le Procureur général, M. Paul Cambon, Préfet du Nord, M. Bouffet, secrétaire général de la Préfecture et M. le conseiller de Prancœuf.

M. le lieutenant de gendarmerie Gorbière M. le Commissaire central et les commissaires de quartier étaient également présents.

Le cortége s'est immédiatement mis en route pour l'Hôtel-Dieu dans l'ordre suivant : En tête M. le préfet du Nord ayant à sa droite M. Allart, maire de Roubaix et M. le procureur-général près la cour d'appel de Douai. Au second rang, M. le secrétaire-général de la préfecture, ayant à ses côtés M. Henry Bossut, président du Tribunal de commerce et M. le procureur de la République, de Lille. M. Achille Scrépel, député de Roubaix et M. Emile Moreau, conseiller général, n'assistent pas à la cérémonie.

Au troisième rang, nous avons aperçu M. Géry-Legrand, maire de Lille, ayant à son côté M. Pierre Catteau.

Venaient ensuite les adjoints, le Conseil municipal, le lieutenant de gendarmerie, le Tribunal de Commerce, la Compagnie des agréés, des Juges-de-Paix, M. Delfosse, Président de la Chambre de Commerce et tous ses collègues, le Directeur de la Banque de France, les membres du Conseil Supérieur de l'Ecole des Arts Industriels, les membres du Conseil des Prud'hommes, les membres de la commission administrative des Hospices, les membres de la commission du Bureau de Bienfaisance, les membres de la commission du Mont-de-Piété, les membres de la commission de la Caisse d'Epargne, les membres de la commission des logements insalubres, le Directeur des Postes et des Télégraphes, les contrôleurs et percepteurs des contributions directes, le receveur particulier des contributions indirectes, le contrôleur de la même administration, le receveur des douanes, celui des domaines, les chefs et les employés des services municipaux, etc.

La levée des corps

Le cortège ainsi formé parvient à grand'peine jusqu'à la porte de l'Hôtel-Dieu. Le clergé lui-même éprouve les plus grandes difficultés à se frayer un passage. M. le Doyen de Notre-Dame a fait la levée des corps ; les onze cercueils sont successivement enlevés au milieu de l'émotion la plus poignante et des sanglots les plus déchirants.

Quarante-quatre ouvriers de la maison Dillies les portent sur leurs épaules. Les cordons des poêles sont tenus par quarante-quatre ouvrières de la même maison, vêtues de noir, la tête recouverte d'un voile blanc.

Les cercueils s'avancent : en tête ceux de Florine Pau et de Marie Vandeputte. En deuxième ligne ceux de Julie Roman et d'Aurélie Cretelle, dont les cadavres ont été découverts complètement carbonisés. En troisième ligne Léonie Delmarquette et Marie Leclercq, celle-ci également carbonisés.

En quatrième ligne, Blanche Gallet et Augustine Masset.

Enfin, pour terminer ce lugubre défilé s'avancent les cercueils de Louise Manche, Marie Vaillant et Clémence Pollet.

De l'Hôtel-Dieu à l'Eglise

C'est au milieu d'une foule compacte et resserrant le cortége dans ses flancs tumultueux, que nous gagnons la Place Notre-Dame en suivant la rue du même nom.

Aux fenêtres les spectateurs se pressent. A chaque intersection de rue, nous rencontrons des camions chargés de véritables grappes humaines.

Dans les arbres du square une nuée de gamins s'est nichée, semblable à une nichée de moineaux. Il n'y a du monde jusque sur les corniches extérieures de l'église. Quelques curieux se sont même accrochés aux réverbères qui sont allumés en signe de deuil sur tout le parcours.

Toute cette foule est silencieuse, recueillie, émue. Quand le clergé et les cercueils passent elle se découvre et pleure. Jamais un deuil ne fut plus unanime, aussi profond, et comme nous le disions au début de ce compte-rendu, l'âme de Roubaix toute entière a palpité au spectacle de telles infortunes.

Service funèbre

Nous voici à Notre-Dame.

Le portail est tendu de draperies noires. Au frontispice on a placé dans un écusson les noms des malheureuses qu'on enterre.

Le temple est magnifiquement orné : les onze cercueils vont du grand portail jusqu'à l'entrée du chœur.

La compagnie des sapeurs-pompiers forme la haie autour de ces victimes mortes au champ du travail, c'est-à-dire au champ d'honneur.

Dans le chœur, le clergé tout entier de Roubaix et le personnel du collége occupent les stalles.

Au centre, toutes les autorités dans l'ordre de préséance,

La messe est célébrée par M. le Doyen de Notre-Dame. L'absoute est donnée par M. l'abbé Fitten, ancien aumônier de la Marine.

La Société chorale de Notre-Dame a chanté la messe et la Grande-Harmonie a fait entendre cette marche funèbre de Chopin si poignante, si lugubre, dont les accents douloureux ajoutaient encore à la grandeur terrible de cette cérémonie.

De l'église au cimetière

La cérémonie religieuse est terminée et nous nous dirigeons vers le cimetière.

Nous suivons la rue des Lignes, les rues Nain, de l'Hospice, de la Gare, la Grande-Place et la Grande-Rue.

Il est midi et demi environ. La foule se presse en rangs profonds sur tous les trottoirs. Toutes les fenêtres sont bondées; il y a du monde jusque sur les toits.

Quatre-vingt mille personnes regardent défiler le cortège. Sur tous les visages, le même émotion et la même douleur.

Nous arrivons au cimetière.

Les onze corps sont déposés dans un caveau dans l'ordre où ils étaient portés.

Après les dernières prières, M. le préfet s'avance vers la tombe et prononce le discours suivant :

Discours de M. le préfet

« Messieurs,

« Je ne veux dire que quelques mots. La parole humaine n'est pas faite pour une catastrophe comme celle de Roubaix. Le nombre des victimes, leur âge, les horribles souffrances qu'elles ont éprouvées, tout dépasse l'imagination et ne laisse de place qu'à la pitié.

« Pour moi, je garderai toujours le souvenir de cette nuit du 5 novembre, de cette foule silencieuse se pressant autour des bâtiments encore fumants où l'horrible drame s'était passé : de ces familles éplorées cherchant à reconnaître, au milieu de débris informes et calcinés, ce qui restait d'êtres chéris ; de ces victimes enfin, couchés sur leur lit, sans mouvement et dont quelques-unes, se plaignant à peine, ne luttaient plus contre la mort.

» Les pauvres filles, que nous accompagnons à leur dernière demeure, travaillaient et venaient en aide à leur famille. Elles étaient bien jeunes, encore presque enfants. Quelle vie que la leur, si courte, si pénible déjà, et tragiquement finie.

» C'est dans de pareils moments que l'humanité se sent unie : déjà un grand élan de charité emporte tout le monde. La municipalité a donné l'exemple.

» J'ai tenu à apporter à la ville de Roubaix et à sa population ouvrière le témoignage de la sympathie profonde qu'elle inspire au gouvernement de la République. Le malheur, qui la frappe, nous frappe et nous portons tous le deuil avec elle de ces pauvres et malheureuses enfants »

Discours de M. le maire

M. le Maire s'exprime alors en ces termes :

« Monsieur le Préfet,

» Messieurs,

» S'il est un spectacle propre à atténuer la douleur profonde où nous a plongés le funeste événement qui nous rassemble aujourd'hui, c'est l'aspect de cette foule émue et recueillie, c'est celui de cette ville tout entière au cœur de laquelle l'affreux malheur du 5 novembre a porté un coup si cruel; c'est aussi celui du touchant élan de sympathie qu'il provoque autour de notre cité, tant chez les populations voisines qu'au sein même du gouvernement du pays dont les représentants les plus élevés ont tenu à apporter à nos malheureux concitoyens le témoignage de leur affection et de leurs regrets.

» La catastrophe du 5 novembre dont le terrible souvenir ne s'effacera jamais à Roubaix, a atteint notre laborieuse cité dans ses enfants les plus chers, dans la classe même qui forme l'élément constitutif essentiel de sa réputation et de sa richesse : la classe ouvrière.

« Les humbles femmes sur la dépouille de qui va se refermer pour jamais la tombe si prématurément ouverte sous leurs pas, ont succombé au service de l'industrie roubaisienne ; elles sont tombées à l'atelier, sur notre champ d'honneur à nous, où se déchaînent trop souvent, — tout comme sur l'autre, — la désolation et la mort. Aussi le deuil qui s'est déployé autour de leurs funérailles est-il un deuil public ; aussi est-ce la population tout entière qui les accompagne aujourd'hui au champ du suprême repos, dans la personne de sa municipalité, de ses corps élus, de ses magistrats et de ses fonctionnaires. Aussi M. le Préfet du Nord, dont la sympathie éclairée, dont la haute bienveillance n'ont jamais fait défaut à la grande ville qui reçoit aujourd'hui l'honneur de sa visite et l'expression de ses affectueux sentiments de condoléance, a-t-il voulu affirmer par sa présence à quel point le gouvernement s'associe à notre douleur.

» Il appartient au Maire de Roubaix de vous en remercier au nom de tous, M. le Préfet, et de vous offrir l'hommage de notre unanime et respectueuse gratitude, c'est un devoir que je suis fier de remplir.

» Je remercie aussi MM. Maulion, procureur-général, Bouffet, secrétaire général de la Préfecture, Géry-Legrand, maire de Lille, et tant d'autres qui n'ont point hésité à abandonner pour un jour les fonctions considérables qu'elles imposent les dignités dont les a revêtus le gouvernement de la République, pour apporter à une ville en larmes le précieux tribut de leurs sentiments de haute estime et de profonde compassion.

» Quant à nous, chère concitoyens, notre tâche n'est point achevée ; l'hommage que nous rendons en ce jour aux victimes dont nous déplorons la perte n'est que le début de son accomplissement. Il est des pertes que la volonté humaine ne saurait réparer, mais qu'elle doit s'efforcer d'atténuer ; à ceux dont la mort a mis le foyer en deuil, il faut au moins épargner les atteintes de la misère. Pour arriver à ce but la charité doit se multiplier, revêtir toutes les formes les plus ingénieuses, déployer le plus infatigable zèle.

» Vous n'y faillirez pas, j'en ai l'assurance, encouragés que vous serez dans cette œuvre de réparation tant par l'administration municipale que par l'antorité supérieure. Vous aurez donné ainsi à notre patrie le magnifique spectacle d'une grande et puissante cité industrielle, qui s'occupe des besoins de ses enfants les plus modestes et empressée d'ajouter, outre que le souci du bien-être des vivants, celui tout aussi inséparable du culte des morts. »

Discours de M. Jules Hubaux

M. Jules Hubaux, prend ensuite la parole :

« Messieurs,

» Délégué par mes patrons, trop profondément émus pour prendre la parole en cette solennelle et douloureuse circonstance... délégué par les employés et ouvriers de la maison Dillies frères, par les amis et connaissances des malheureuses victimes que nous pleurons en ce jour, je viens, le cœur brisé par l'émotion la plus poignante que j'ai ressentie en ma vie, je viens vous parler de ces pauvres et malheureuses jeunes filles, de ces dignes mères de famille, dont les orphelins ont déjà retrouvé d'autres mères, ravies trop tôt hélas ! à la tendresse de leurs parents éplorés, par le plus épouvantable sinistre connu dans notre Cité.

» La Presse vous a retracé les scènes terribles et émouvantes qui ont jeté la consternation dans le pays; et au milieu desquelles, toutes ces jeunes existences ont été fauchées par l'implacable mort... En une heure... que dis-je en quelques minutes, l'asphyxie, le feu et la frayeur ont accumulé victimes sur victimes, et amené le désespoir et le deuil dans tant de familles honorables et dignes de tous nos respects.

» Tous, nous vous avons connues, modestes et vaillantes ouvrières, remplissant avec joie la tâche que la Providence vous avait départie; tous, nous avons admiré votre tenue digne et irréprochable, et le courage avec lequel chacune de vous exécutait, sans jamais murmurer, le labeur de chaque jour.

» Oui !... nous vous regrettons, oui ! nous vous pleurons... et devant cette hécatombe où mères et sœurs... pères et frères... dont les cœurs brisés saignent si amèrement... nous nous associons à vos souffrances... vos patrons, qui se sont tant dévoués pour vous depuis l'heure fatale, auraient donné leurs vies, pour racheter celles de vos enfants... Mais hélas! que pouvaient-ils?...

» Dieu avait marqué ces victimes, ou plutôt ses élus, car toutes ont reçu les suprêmes consolations de la Religion et jouissent, il faut, l'espérer, de la palme des martyrs.

» Au revoir ! donc chères et regrettées victimes... au revoir et plus tard, au Ciel. »

Après les discours, la foule s'écoule lentement et chacun jette son obole dans la sébile des quêteurs placés à la porte du cimetière.

SOUSCRIPTION

Ouverte par le « JOURNAL DE ROUBAIX » *en faveur des victimes de la catastrophe du 6 novembre.*

Deuxième liste

M. Willem, adjoint	20
M. Paul Scrive-Requillart	50
M. Gung'l, secrétaire général de la Mairie de Roubaix	10
M. Desalmon, rue St-André	0,50
M. Duthoit-Holbecq	100
M. Ernest Matthieu, avocat à Éénghien (Belgique)	100
M. Sératzki, professeur de l'école des Arts Industriels	5
Les ouvriers de M. E. Degraeve	29,25
M. P. Catteau, conseiller général	1,000
Broux (patron et ouvriers)	61
Personnel du *Journal de Roubaix* (supplément)	7,75
M. Prosper Eckmann	40
M. Victor Delmée	20
M. A. Toussaint	50
M. et Mme Gombert	10
Le contre maître de M. Gombert	5
Les ouvriers de M. Gombert	15,50
Des anonymes	5,85
M. A. Jorion	20
M. G. Becquart, fils	5
M. Paul Derville	5
Les ouvriers de M. Paul Derville	4
M. Albéric Duyver	5
M. Gustave Captazi et les employés du Cercle de l'Industrie	64
Un groupe de pensionnaires de chez Jules Delporte, 15, rue de la Redoute	40
La maison Heyndrick-Dormeuil fils	100
Les colporteurs du *Journal de Roubaix* dont les noms suivent :	
La famille Daruelle	4
M. Jules Duvivier	2
La famille A. Duvivier	6
M. Caulliez	2
La famille Leroux	7
M. Bayart	2
La famille Desfontaines	3
M. Cocheteux	3
M. Vanneste	2
La famille Preux	5
M. Lecomte	2
La famille Clocher	4
M. Hautequette	2
M. Hubaut	2
M. Walter	2
M. Vanbrabant	2
M. Boitel	1
M. Prouvost	2
M. Alfred Ghesquière	2
M. Samuel Beaumont et Cie	50
Quête faite dans les constructions de MM. Joire et Cie, rue de la Gare, par MM. Gustave Prévost piqueur, chez MM. Van Welden et Casiodore Hespel, plafonneur	14,20
M. I. Izart	50
Total	1.942,05
Total de la 1re liste :	4.985,50
Ensemble :	6.927,55

Une bonne action

Un exemple de solidarité dont nous sommes heureux de donner connaissance à nos lecteurs. Les ouvriers de l'usine du Coq Français, manufacture de caoutchouc de M. Emile Degrave, 169, rue du Tilleul, ont, sur la proposition de ce dernier, consenti à un arrêt de quelques heures pour leur permettre d'assister aux funérailles des victimes de la catastrophe et ils ont adhéré à la retenue du quart de leur journée au profit des familles des malheureuses victimes.

M. Degrave nous a fait remettre mercredi soir la somme de 29 fr. 25 c. produit de cette louable disposition.

Les actes de dévouement

Parmi les personnes qui se sont encore dévouées citons MM. Jardet, peintres, qui se sont portés au secours des ouvrières. MM. Louis Scrépel-Chrétien et Dupont, filateurs, qui ont les premiers apposé des échelles contre le bâtiment pour sauver ces malheureuses ; M. Lemaire, entrepreneur, rue Saint-Jean, et le directeur de la société de consommation, rue des Filatures, qui ont prodigué leurs soins aux blessées.

Encore une blessée

Nous avons involontairement omis le nom d'une ouvrière qui a été blessée lundi, c'est celle de Zoé Hurbaine, rue du Pile. Cette jeune fille est âgée de 18 ans. Elle a reçu de fortes contusions à la jambe droite en se sauvant par le toit du bâtiment.

La sœur de cette ouvrière, Hélène, âgée de 22 ans, a pu se sauver sans aucune blessure.

LE CONSEIL MUNICIPAL est convoqué pour vendredi 9 novembre, à 5 heures précises du soir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

1. Nomination du secrétaire et des commissions.
2. Budget primitif de l'exercice 1884.
3. Sections électorales ; délibération du Conseil général relative à la ville de Roubaix.
4. Homologation de rapports de la commission des logements insalubres.
5. Adjonction d'un auxiliaire au secrétaire de la Commission des logements insalubres.
6. Réception définitive de la fourniture de mille chaises pour le parc Barbieux.
7. Boulevard Gambetta; construction de chaussées ; réception définitive.
8. Promenade de Barbieux, distribution d'eau; réception définitive.
9. Travaux de construction de trotteirs devant divers établissements municipaux ; réceptions définitive.
10. Erection d'une statue à Raspail; demande d'une souscription.
11. Demande d'une pension de retraite formée par le sieur Carlos Seney, ancien appariteur à l'Hôtel-de-Ville.
12. Société des Courses de Roubaix; demande de subvention.
13. Demande de subside formée par le sieur François Lagon en vue de l'admission de sa fille à l'établissement des sourdes-muettes de Lille.
14. Demande de dégrèvement de pension, formée par M. Herbay, en faveur de son fils Léon, élève à l'école d'Arts et métiers de Châlons.
15. Demande d'une subvention de 20,000 fr. formée par M. Deschamps, directeur du Théâtre des Boulevards.
16. Demande de subside formée par le jeune Verfaille, élève des écoles académiques de Roubaix.
17. Hospice et dispensaire français de Londres; demande de subvention.
18. Création d'un emploi de surveillant du service télégraphique municipal.
19. Construction d'une voie ferrée, reliant le réseau du Nord à l'établissement du gaz; avis du conseil sur l'enquête y relative.
20. Prolongement de la rue Lacroix; enquête d'utilité publique. Avis du Conseil municipal.
21. Condition publique : cantionnement du Directeur.
22. Ecole de natation; renouvellement de l'adjudication.
23. Entretien des propriétés communales; demande d'un supplément de crédit de 15,000 francs.
24. Mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pour 1884-et 1885.
25. Aqueduc de la rue du Quai; pétition d'un groupe de riverains tendant à obtenir l'agrandissement de cet aqueduc.
26. Classement de la rue Meyerbar.
27. Renouvellement des baux d'entretien des aqueducs et ouvrages d'Art.
28. Renouvellement des baux d'entretien des chaussées pavées et empierrées.
29. Prolongation de bail pour l'immeuble occupé par l'école de garçons de la rue des Fabricants n° 26.
30. Bataillon des Sapeurs-Pompiers ; mise en adjudication des effets d'habillement et d'équipement dont la durée est expirée.
31. Demande en réhabilitation formée par le sieur Lepers Fidèle ; avis du Conseil.
32. Roubaix-Tourcoing ; service des eaux ; sommes irrécouvrables comprises dans les recettes de l'exercice 1882.
33. Roubaix-Tourcoing ; service des eaux, budget de 1883.
34. Roubaix-Tourcoing ; service des eaux ; demande de crédit supplémentaire.
35. Condition publique: décreusage des laines. Tarif.
36. La société chorale l'*Union Lyrique* ; demande de subvention.

Rapports de Commissions. — 1. Rapport de la commission d'enquête sur l'administration de M. Richez, architecte directeur du service des bâtiments municipaux. M. Alfred Reboux, rapporteur.

2. Demande d'indemnité de logement formée par M. Braquet, professeur de gymnastique. MM. Degand et Briet, rapporteurs.

3. Demande de subvention formée par M. de Lavie, conférencier scientifique. MM. Moreau et Destombes, rapporteurs.

4. Impositions payées par les anciens propriétaires des immeubles expropriés pour l'ouverture de la rue de la Gare, demande de crédit. M. Briet, rapporteur.

5. Emprunt de la caisse des écoles en vue de la mise en exécution de divers projets relatifs à l'enseignement. M. Lacquement, rapporteur.

6. Renouvellement d'une partie du mobilier ou appropriations diverses au tribunal de commerce ; crédit demandé : 1520,45. M. Briet, rapporteur.

7. Appropriation d'une partie du local de l'ancienne Condition publique en vue de l'installation de M. Lechêne, directeur du télégraphe municipal. M. Briet, rapporteur.

8. Solde du traitement des instituteurs en 1882, crédit supplémentaire de 8,752,04. M. Briet rapporteur.

9. Erection de statues. M. Willem, rapporteur.

10. Adduction des eaux de la Lys dans les bâtiments de la nouvelle Condition publique. M. Willem, rapporteur.

11. Classement de la rue Meyerbeer. 1re section. — MM. Ryo et Willem rapporteurs.

12. Vérification des viandes. M. Béghin, rapporteur.

13. Prolongation jusqu'à minuit du service télégraphique. M. Briet, rapporteur.

14. Vente d'un titre d'un rente. M. Briet, rapporteur.

15. Caisse des dépôts et consignations. — Elévation du taux de l'intérêt des prêts. M. Willem, rapporteur.

16. Cours de M. le Dr Chervin aux bègues. MM. Largillière et Briet, rapporteurs.

17. Contributions des biens communaux. — Demande d'un crédit supplémentaire de 800 francs. M. Briet rapporteur.

18. Octroi sur les sorties : demande d'un crédit. M. Louis Cordonnier, rapporteur.

19. Concession de terrain à la voie publique. M. Briet, rapporteur.

20. Réception définitive de travaux de construction d'un kiosque pour auditions musicales au parc de Barbieux. Demande d'un supplément de crédit. M. Briet, rapporteur.

21. Hospices de Roubaix. — Budget des recettes et dépenses. M. Willem, rapporteur.

22. Pétition adressée à l'administration municipale par les agents de l'octroi à l'effet d'obtenir une augmentation de traitement. M. Cordonnier rapporteur.

23. Demande de prolongation d'une bourse à l'Institut industriel de Lille en faveur du jeune Marchand. M. Boane, rapporteur.

24. Emplacement du marché au beurre. M. Caudrelier, rapporteur.

25. Ecoles de la rue du général Chanzy. — Projet de location des immeubles et du mobilier à la ville de Roubaix. M. Lacquement, rapporteur.

26. Hospices de Roubaix. Acquisition de l'immeuble Monrmant. M. Willem, rapporteur.

27. Liquidation des bons monétaires émis en novembre 1871. M. Briet, rapporteur.

28. Règlements des marchés. M. Béghin, rapporteur.

29. Mise à la retraite de M. Mitz. M. Boane, rapporteur.

COMMISSIONS MUNICIPALES. — La première et la deuxième commissions sont convoquées pour demain vendredi, 9 novembre, à six heures du matin. Voici l'ordre du jour :

1° Achat de plaques de rues. — 2° Projet de construction d'un mesurage public, place Notre-Dame (crédit demandé 5,000 fr.) — 3° Transplantation des marronniers du square Notre-Dame. — 4° Aqueduc collecteur : 7e et 8e lots. — 5° Exploitation des terrains du jardin St-Martin. — 6° Prolongement de la rue St Antoine jusqu'à la place de la Liberté. Offres de Me Duchange, notaire. — 7° Travaux de voirie à exécuter sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 112.

LA MESSE DU DÉPART pour les polonaises, sera célébrée cette année à Notre-Dame, *samedi prochain, à 8 heures.*

Les polonaises et leurs familles, ainsi que les amis de ces jeunes gens, voudront prendre part à cet acte religieux qui, aujourd'hui, est entré dans les mœurs de nos villes chrétiennes du Nord.

M. le principal du collége prononcera une allocution.

TOURCOING

VIVE ALTERCATION. — On nous rapporte qu'une altercation des plus vives a eu lieu hier matin, à la Mairie, entre un conseiller de la minorité et certain Docteur assez connu de notre ville.

Si les échos qui nous en reviennent sont fidèles, l'incident n'aurait pas tourné à l'avantage du Docteur qui l'avait provoqué.

GRAND CONCERT. — La société chorale la *Cœcilia* offrira un grand concert à ses membres honoraires, le dimanche 11 novembre, à 6 h. 1/2 précises du soir, dans le local ordinaire de la société, rue de la Croix Rouge.

La *Cœcilia* a déjà donné plusieurs fois des preuves incontestables de son talent.

Le mérite de cette société et le programme attrayant que nous publions assurent un plein succès à la soirée de dimanche.

Voici le programme :

Première partie : 1. Les Mariniers, chœur, Société chorale ; 2. La Ruche d'Or, ouverture, La Concordia ; 3. L'indifférence, romance, MM. Louis Lejour : 4. Romance, Louis Gosard ; 5. Air varié pour clarinette, *** ; 6. Chansonnette comique, Jules Vessart ; 7. Romance, Duruyte ; 8. Je me fais vieux, J.-B. Camille ; 9. Duo comique, Dessauvages et Vessart.

Deuxième partie. — 1° Avant la Bataille, chœur, Société Chorale ; 2° *La Rose Blanche, La Concordia* ; 3° *Le Jour et la Nuit*, MM. A Lambion ; 4° *L'aigle Noir*, Louis Lebrun ; 5° Chansonnette, Jules Vessart ; 6° Variations pour clarinette, *** ; 7° Romance, Louis Lejour ; 8° *Viens rêve d'amour*, Louis Lebrun ; 9° Duo comique, Dessauvages et Vessart.

Le piano sera tenu par M. ***

LA VIOLENCE DU VENT. — Le vent a soufflé cette nuit, à Bourbourg, avec une violence extraordinaire.

A trois heures du matin, il a emporté une grande partie de la toiture d'une grange qui s'est écroulée, peu de temps après, avec un grand fracas.

Cette grange, d'une longueur de 32 mètres et d'une largeur de dix mètres, était de construction récente et située sur la route de Wormhoudt.

Elle appartenait à M. Crop de Bourbourg.

LILLE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — Le Comité du commerce, de la Banque et de l'Utilité publique, se réunira vendredi 9 novembre, à cinq heures, dans le local de la Société, rue des Jardins, 23.

Ordre du jour : 1° Correspondance ; — 2° Concours de 1883. Nomination de Commissions ; — 3° Idem., rapports des Commissions nouvellement nommées ; — 4° M. Emile Neuf, Etude sur la différence du taux de l'escompte à Londres et en France ; — 5° Réformes sur la législation des faillites ; — 6° Etude du Bulletin consulaire (M. Crépy); — 7° La coopération (M. Dubar) ; — 8° Objets divers.

LA VENTE DES ORPHÉONISTES. — Le médaillier des *Orphéonistes* a été vendu 2,500 francs à M. Danel, qui l'a acheté pour l'offrir aux *Orphéonistes*.

Le vase de Sèvres a été vendu 750 francs, en bronze 350 francs.

Immédiatement après la vente les Orphéonistes sont allés chez M. Danel le remercier de sa générosité. C'est dans des termes touchants et émus qu'ils lui ont exprimé leur vive reconnaissance pour cet acte de grande libéralité, et tout d'une voix le vivat entonné par M. Leclercq, en l'honneur de M. Danel a été repris par les orphéonistes présents.

CONCOURS BETTERAVIER. — On nous fait savoir que le concours betteravier organisé par la Société des agriculteurs du Nord, aura lieu le dimanche 16 décembre et sera présidé par M. Méline, ministre de l'agriculture. Ce concours n'aura pas seulement en vue la culture de la betterave ; des récompenses seront aussi décernées à des cultivateurs qui auront contribué à l'amélioration des cultures du blé et du lin ; des médailles seront en outre distribuées à des agriculteurs, chefs d'exploitation serviteurs de fermes, et signalés comme ayant rendu des services à l'agriculture de nos régions.

VOL AVEC EFFRACTION. — Un vol avec effraction a été commis dans la nuit de mardi à mercredi au domicile de M. Charles Polak, dentiste, rue Masséna, 81.

Les voleurs, car ils devaient être au moins deux, ont d'abord, au moyen d'une barre de fer, forcé la porte d'entrée ; puis, une fois dans le couloir, rencontrant une seconde porte ils l'ont également fracturée.

Ces opérations certainement bruyantes, n'ont éveillé ni les époux Polak, ni les nombreux locataires de la maison.

Les voleurs ont fouillé tout le rez-de-chaussée. Dans le salon, ils ont enlevé les deux candélabres et la pendule, deux vases en or, un manteau en soie, le tout d'une valeur de 300 francs.

Les époux Polak se sont aperçus hier matin en se levant, du vol audacieux dont ils avaient été victimes, tout était sens dessus dessous dans les pièces du rez-de-chaussée et les portes étaient restées grandes ouvertes.

Les voleurs embarrassés sans doute par les candélabres et la pendule, et considérant ces objets comme trop compromettants, les ont jetés dans le square d'Iéna où une femme qui se rendait à son ouvrage les a vus hier matin. La police prévenue s'est empressée de les faire parvenir à M. Polak.

M. Dumerchey, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert immédiatement une minutieuse enquête, mais jusqu'à présent, on n'a encore aucun indice sur les coupables.

Le vol n'a pu être commis avant minuit, car les époux Polak, ne s'étaient couchés qu'à onze heures 1/2 ; il n'est pas probable non plus que les voleurs aient osé accomplir leur méfait après une heure du matin, la circulation étant très-grande les jours de marché, dans toutes les rues environnant les Halles centrales.

LES INVALIDES DU TRAVAIL. — Dans sa séance du 5 novembre, la Commission de l'Œuvre des Invalides du travail a alloué les secours suivants :

1° Une rente viagère de 120 francs à Julien Lepère, amputé des trois derniers doigts de la main droite.

2° Un secours temporaire de 50 francs par an, pendant